



Le symbole "verre/fourchette" (coin supérieur droit de cette page) indique la capacité du gant à pouvoir entrer sans danger en contact avec les aliments.

Cette capacité est définie par le règlement Européen N° 1935/2004 qui exige que :

Dans des conditions normales d'utilisation, la conception ou la composition des objets destinés à entrer en contact avec les aliments (emballages, gants, etc.) ne leur cèdent pas de constituants en quantité susceptibles de présenter un danger pour la santé humaine et/ou de modifier de manière inacceptable la composition des denrées (boissons, aliments) avec ou sans altération de leurs caractères organoleptiques (gout, aspect, couleur, consistance).

4

Les gants de protection à usage unique entrent dans la catégorie des objets en plastique régis par le règlement (UE) N° 10/2011 qui précise qu'ils devront être accompagnés d'une déclaration de conformité.

Les tests sont effectués dans des conditions extrêmes de durée et de température et selon ce règlement qui impose :

- La limite de migration globale (LMG) fixée à 10 mg de substances cédées par dm² de surface du gant
- La limite de migration spécifique (LMS) qui s'applique à certaines substances du gant

Il va de soi qu'il est très difficile de procéder à ces tests avec toutes les denrées alimentaires existantes, aussi les directives précisent que des simulants, représentant les 4 familles de denrées alimentaires, seront utilisés :

- Aliments **aqueux** ; exemple : légumes > le simulant sera l'**eau**
- Aliments **acides** ; exemple : les agrumes > le simulant sera l'**acide acétique**
- Aliments/boisson **alcoolisés** ; exemple : le vinaigre > le simulant sera l'**Ethanol**
- Aliments **gras** ; exemple : le beurre > le simulant sera l'**huile d'olive**

Pour que le symbole « verre/fourchette » figure sur une boîte de gants, le gant doit avoir passé avec succès les tests pour tous les types de simulants. Dans le cas contraire, des restrictions d'utilisation accompagnent le symbole "verre/fourchette" de façon claire.

Un gant, d'une certaine matière, sera alors agréé pour certains aliments mais pas pour d'autres.

Responsabilités du producteur, chef d'entreprise

Il doit s'assurer que les gants qu'il utilise ne contaminent pas les produits qu'il fabrique et/ou qu'il manipule et que ces gants ont été choisis (testés, compatibles) au regard des denrées manipulées.

De la récolte à la cuisine, un producteur ou préparateur de denrées alimentaires est responsable de la qualité sanitaire de sa production.

Gants PROTECFINA

Au verso de toutes nos boîtes de gants figure le symbole "**Verre-fourchette**", ce qui signifie que nos gants sont certifiés « contact alimentaire » sans restriction par 2 organismes indépendants conformément aux directives et aux règlements européens.

Information concernant la norme U.S « ASTM D7329 » relative au contact alimentaire

La norme américaine ASTM D7329 a été publiée en 2007. Cette norme a été créée à la demande des industries alimentaires US afin de normaliser les contrôles concernant les gants utilisés dans la préparation et la manipulation des aliments. Elle a également une mission de guide afin d'obtenir une qualité de gant constante.

Les gants concernés sont : latex naturel, latex synthétique (nitrile) et vinyle.

Selon cette norme, les gants à contrôler sont prélevés conformément à un plan d'échantillonnage et testés au regard des caractéristiques suivantes :

1. Absence de trous (AQL 1,5)
2. Caractéristiques dimensionnelles et tolérances
3. Résistance à la traction
4. Allongement avant rupture
5. Teneur en poudre résiduelle
6. Teneur en protéines extractibles en milieu aqueux et teneur en protéines antigéniques

Concernant nos gants, toutes ces informations sont d'ores et déjà disponibles.

La norme ASTM D7329 ne prévoit pas d'autre exigence propre à l'usage des gants en domaine alimentaire, par exemple : mesure de la migration des matériaux du gant au contact des simulants comme l'huile d'olive, l'éthanol et l'acide acétique.

En clair, les normes européennes en matière de contact alimentaire sont beaucoup plus strictes.

Par extension, nos gants sont conformes à la norme U.S - ASTM D7329.



Gants PROTECFINA en nitrile épais PROTILE +